REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

DEL 31052018- 25

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 31 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit et le trente et un mai, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H10 en présence de :

PRESENTS : Messieurs **E. FARGIER, A. LOYET (+procuration de A. BENET), M. BOUSCHON, P. GAILLARD** (+procuration de F. DUMAS), **S. CIVIER, G. JALADE, A. BASTIDE, B. PERRUSSET (+procuration de G. FANGIER), P. MAISONNEUVE, R. THIOLLIERE, JC. COURT, L. BUFFET, JY. PONTHIER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY (+procuration de D. BERAL), J. SOUBEYRAND, R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE (+procuration de B. MEISS), S. REYNIER, M. CHAZE, J. SARTRE, P. LAVIALLE, JC. FLORY, M. CEYSSON, R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE (+procuration de C. GARCIA),**
Mesdames **R. DUPLAN, M. ALLAMEL (+procuration F. NOGIER), MN. DURAND (+procuration de J. DURIEU), C. FAURE, P. ROUX, C. SUCHET, C.PASTRE, MF.MARTIN, D. FORBIN, D. CHARITA**

Nombre de conseillers
En exercice : 55
Présents : 41
Procurations : 8
Votants : 49
Absents : 6

Date de convocation : 25/05/2018

Absents : **Messieurs JP.LARDY, A. CHIRAUSSEL F.JOUFFRE, P.MANENT et Mesdames M.DUBOIS et N. BARACAND**

En présence des suppléants non votants : **Messieurs C. BOUTONNET.**

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Objet : Compte rendu des délibérations du Président

DELBUR24042018-01 : TEPCV1 - SUBVENTION Action n°1 dossier n°2018-1-1-09

Vu la délibération DEL n°05122017-21 du conseil communautaire du 5 décembre 2017 approuvant la modification du règlement d'attribution des aides aux particuliers pour la rénovation énergétique des logements
Vu la délibération DEL n°21022017-04 du 21 février 2017 portant délégation de pouvoirs au bureau exécutif

Le Bureau exécutif, après en avoir délibéré à l'unanimité décide:
l'attribution d'une subvention à M. GOUESSANT Julien **dossier n°2018-1-1-09**, s'élevant à 2600 € concernant des travaux d'isolation par l'extérieur sur l'habitation située 32 chemin de Montargues 07200 Aubenas
Précise que :
Ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs conformément au règlement d'attribution précité, ainsi qu'à la présentation de l'autorisation d'urbanisme du projet.

DELBUR24042018-02 -TEPCV1-SUBVENTION Action n°6 dossiers n°2018-1-6-04, 2018-1-6-05 ; 2018-1-6-06

Vu la délibération DEL n°27102016-12 du conseil communautaire du 27 octobre 2016, approuvant le règlement d'attribution des aides aux particuliers
Vu la délibération DEL n°21022017-04 du 21 février 2017 portant délégation de pouvoirs au bureau exécutif

Le Bureau exécutif, après en avoir délibéré à l'unanimité décide:
1/ l'attribution d'une subvention à M. GOUESSANT Julien **dossiers n°2018-1-6-04 et n°2018-1-6-05**, s'élevant à :

✓ 1000 € concernant des travaux pour la mise en place d'un dispositif d'eau chaude sanitaire solaire thermique pour l'habitation située 32 chemin de Montargues 07200 Aubenas
✓ 1000 € concernant l'installation d'une chaudière à bois granulé pour l'habitation située 32 chemin de Montargues 07200 Aubenas
2/ l'attribution d'une subvention à M. GOMEZ Thierry **dossier n°2018-1-6-06**, s'élevant à 500 € concernant des travaux pour la mise en place d'un insert à bois bûche pour l'habitation située 14 vieille route de Saint Andéol 07600 Vals les bains
Précise que :

Lesdites subventions seront versées après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs conformément au règlement d'attribution précité et aux autorisations d'urbanisme.

DELBUR24042018-03 - TEPCV2 - SUBVENTION Action n°4 dossier n°2018-2-4-02
Vu la délibération DEL n°12042017-12 du conseil communautaire du 12 avril 2017, approuvant le règlement d'attribution des aides aux communes pour l'installation de dispositif d'économies d'énergie
Vu la délibération DEL n°21022017-04 du 21 février 2017 portant délégation de pouvoirs au bureau exécutif

Le Bureau exécutif, après en avoir délibéré à l'unanimité décide:
1/ l'attribution d'une subvention à la commune de Lavilledieu **dossier n°2018-2-4-02** s'élevant à : 1 584.60 € concernant des travaux pour le remplacement des éclairages par des dispositifs leds, de l'école élémentaire de Lavilledieu.
Autorise le Président à :
signer la convention entre la communauté de communes du Bassin d'Aubenas et la commune de Lavilledieu
Précise que :
Ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs conformément au règlement d'attribution précité

DELBUR15052018-01 - Convention avec l'ARTAG - MOUS pour l'habitat des gens du voyage sédentarisés
Vu la convention cadre relative à la Maitrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) pour l'habitat des gens du voyage sédentaires signée le 14 novembre 2016 entre l'Etat, le Conseil Départemental de l'Ardèche et l'ARTAG ;
Vu la proposition de convention entre la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas et l'ARTAG détaillant les modalités d'intervention dans le cadre de cette MOUS sur le bassin albenassien ;
Considérant la nécessité de résoudre les problématiques liées à l'habitat de gens du voyage sédentaires recensées sur le territoire, notamment en vue de réaliser l'aire d'accueil sur Aubenas et d'avancer sur le volet urbanisme dans le cadre des révisions de PLU ;

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas

Propose :
- de signer ladite convention qui permettra d'avoir un diagnostic des situations recensées et de déterminer les solutions permettant de les résoudre ;
- d'apporter un financement à hauteur maximum de 2 000 € TTC pour des besoins spécifiques à liés à cette MOUS.

Le bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :
- **Autorise le Président à signer la convention avec l'ARTAG et acte la participation de la Communauté de Communes à hauteur de 2 000 € maximum.**

DELBUR24042018-04 -TEPCV1-Dons en nature Action n°5-Dossiers n°2018-1-5P-102 à 2018-1-5P-111 et 2018-1-5P-113 à 2018-1-5P-116
Vu la délibération DEL n°27102016-12 du conseil communautaire du 27 octobre 2016, approuvant le règlement d'attribution des poules pondeuses
Vu la délibération DEL n°21022017-04 du 21 février 2017 portant délégation de pouvoirs aux bureau exécutif

Le Bureau exécutif, après en avoir délibéré à l'unanimité :
- **Acte l'attribution des poules pondeuses.**

N° dossier	Nom	Prénom	Adresse	Code postal	Commune
102	MANENT	PASCAL	126 ROUTE NATIONALE	07200	LABEGUDE
103	MANENT	ARLETTE	126 ROUTE NATIONALE	07200	LABEGUDE
104	GEORJON	PASCALE	380 CHEMIN LES BROUSSES	07110	VINEZAC
105	BEAU	PATRICK	13 CHEMIN DU GRAZEL	07200	SAINT SERNIN
106	BRET	PIERRE	AVENUE SIERRE	07200	AUBENAS
107	GUEREVEN	FLORENT	92 ROUTE DU RANCHET	07200	MERCUER
108	SALEMME	SAMANTHA	72 CHEMIN DU CHEYLARD	07200	AUBENAS
109	GUERIN	JEAN DANIEL	28 ALLEE DES LAVANDES	07200	SAINT SERNIN
110	PERICAUD	FAUSTINE	7 RUE DU 11 NOVEMBRE 1918 LA LAUZIERE	07200	LABEGUDE
111	VINAU	ANTHONY	2 BIS MONTEE DE LA LAUZIERE	07200	SAINT PRIVAT
113	CHAZOT	PIERRETTE	23 CHEMIN DE LA RANDE	07200	SAINT SERNIN
114	DELPET	GINETTE	LE RANCHET 2 CHEMIN DE LA VOIE ROMAINE	07200	UCEL
115	MATHON	SERGE	345 CHEMIN DES BASTIDES DE BAYSSAC	07170	LAVILLEDIEU
116	LOPEZ PANIZO	FREDDY	91 RUE DE LA CHABERTERIE	07200	AILHON

DELBUR15052018-02 - OPAH-RU - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : Mme Marie THEDENAT

Vu la délibération n°21022017-04 du 21/02/2017, donnant délégation de compétence au Bureau en matière de d'attribution de subvention à un propriétaire occupant ou bailleur selon les modalités de la convention de l'OPAH-RU,
Vu la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Rénovation Urbaine n°007PRO011 signée le 7 juin 2016 et ses avenants,
Vu l'engagement de subvention de l'Anah Ardèche en date du 17 avril 2018 pour Mme Marie THEDENAT dont le logement est sis 34 avenue de la Soie à SAINT-PRIVAT,
Vu l'avis favorable de du comité OPAH-RU en date du 11 octobre 2017,

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas

Propose : l'attribution d'une subvention pour la propriétaire occupante suivante, s'élevant à 500 € de « prime Energie » correspondant à un gain énergétique attendu entre 25 et 50% après travaux d'amélioration énergétique dans le logement de Mme THEDENAT (dossier n°2017.53) situé à SAINT PRIVAT, pour un montant prévisionnel de travaux s'élevant à 7 157 € HT.

Le bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :
- Acte l'attribution d'une subvention de 500 € à Mme THEDENAT comme indiquée ci-dessus ;
- Précise que lesdites subventions seront versées après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs de l'Anah et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

Le Conseil Communautaire donne acte au Président du compte rendu des délibérations du Bureau.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé transmission en Sous-Préfecture de Largentière le ..... »

L'Ordonnateur soussigné certifie le caractère exécutoire par réception en Préfecture

en date du 14 JUIN 2018

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 9 juin 2018
Le Président, Louis BUFFET